



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 17 mai 2022

### Le soutien de l'UE à l'internationalisation des petites entreprises nécessite une meilleure gestion et plus de visibilité

Dans un nouveau rapport, la Cour des comptes européenne relève que la Commission européenne a recensé les principaux obstacles à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises (PME) de l'UE et qu'elle a mis en place de nombreuses mesures pour les aider à développer leurs activités sur les marchés internationaux tant au sein qu'en dehors de l'Union. Cependant, ces mesures manquent parfois de cohérence et de visibilité, et la Commission ne les coordonne pas toujours suffisamment avec les programmes des États membres. Il faut étendre la couverture, dans les pays tiers, du réseau Entreprise Europe, l'initiative phare de la Commission qui constitue un réseau de soutien pour les PME ayant des ambitions internationales. Il faut aussi assurer une plus grande continuité des activités menées dans le cadre de Startup Europe, une autre initiative, plus modeste, centrée spécifiquement sur les jeunes entreprises de haute technologie.

Les PME (à savoir les entreprises qui emploient moins de 250 personnes) constituent l'épine dorsale de l'économie de l'UE, dont elles représentent 99 % des entreprises. Le secteur financier mis à part, elles fournissent deux tiers des emplois pourvus par des entreprises et génèrent plus de la moitié de la production économique de l'UE. Elles ne sont toutefois responsables que de 30 % des exportations de l'Union. Les PME sont moins actives sur les marchés internationaux que les grandes entreprises: souvent, elles n'ont pas connaissance des programmes en matière de commerce international et d'aide publique et le savoir-faire nécessaire leur fait défaut. Pour relever ces défis, la Commission a mis en place un grand nombre de programmes d'aide. En 2011, elle a adopté une stratégie de l'UE pour l'internationalisation des PME visant à améliorer la cohérence et la coordination de toutes les aides existantes.

*«Les petites entreprises sont le premier employeur de l'UE. Grâce à leurs échanges dans toute l'Europe et à leurs exportations au-delà des frontières de l'Union, elles peuvent contribuer encore davantage à son économie», a déclaré M<sup>me</sup> Ivana Maletić, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «La Commission devrait faciliter l'accès aux informations sur les aides en faveur de l'internationalisation et rendre ses programmes plus proches des PME*

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

*européennes, qui ignorent parfois encore l'existence de bon nombre des instruments et projets disponibles.»*

Les auditeurs ont constaté que la mise en œuvre de la stratégie reste incomplète. La Commission est certes parvenue à exécuter au moins partiellement des mesures clés, telles que le développement du portail d'information en ligne (Access2Markets) pour les entreprises exportatrices, mais d'importantes activités destinées à accroître la cohérence des mesures aux niveaux de l'UE et des États membres se sont soldées par des échecs. La Commission n'a notamment pas fourni d'inventaire actualisé des mesures, ce qui aurait permis de recenser les lacunes, les chevauchements et les synergies. Les auditeurs questionnent également la cohérence des nombreuses activités de l'UE destinées à répondre aux besoins en matière d'internationalisation des PME, en soulignant que la coordination fait défaut à de multiples niveaux, y compris entre les activités de l'UE et celles des États membres. Ils relèvent également que la Commission n'a pas toujours bien pris en considération la viabilité financière des programmes d'aide, ce qui a conduit à l'interruption de plusieurs d'entre eux, malgré des résultats positifs. En ce qui concerne la sensibilisation, les informations sur les aides en faveur de l'internationalisation sont à présent plus accessibles, mais les avantages des accords de libre-échange, qui sont cruciaux, mais complexes pour les PME, sont insuffisamment mis en avant.

Les auditeurs ont constaté que le réseau Entreprise Europe a atteint ses objectifs, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour y apporter des améliorations en matière de visibilité, de coordination, de couverture dans les pays tiers, ainsi que de renforcement des capacités, afin de mieux aider les PME à accéder aux financements et à tirer parti des avantages des accords de libre-échange. Les performances du réseau Entreprise Europe étaient variables d'un pays et d'un consortium à l'autre. Ainsi, les travaux de certains centres de coopération des entreprises hors de l'UE (par exemple le centre UE-Japon) étaient très appréciés, mais d'autres ont fait l'objet de critiques, en raison de la mauvaise qualité de leurs services et de leur manque de réactivité. Les membres du réseau Entreprise Europe ont aussi signalé que la présence des centres était insuffisante dans des pays qui sont des partenaires commerciaux majeurs, dont la Chine. En ce qui concerne l'initiative Startup Europe, les auditeurs ont constaté qu'elle répond aux besoins des jeunes entreprises mais seulement à court terme, car tous les projets financés à ce titre ont pris fin lorsque la subvention a cessé d'être versée et toutes les activités ont souffert de problèmes généraux de viabilité. La coopération avec d'autres instruments était limitée et l'initiative a parfois conduit à l'acquisition de start-ups par de grandes entreprises situées hors de l'UE, ce qui pourrait aller à l'encontre de l'objectif consistant à aider des entreprises à se développer au niveau international sans qu'elles quittent l'Union. Les auditeurs appellent aussi la Commission à améliorer le suivi des résultats, afin d'apprécier dans quelle mesure l'initiative prise dans son ensemble a contribué à l'internationalisation des PME.

### **Informations générales**

Les États membres de l'UE comptent plus de 20 millions de PME, qui emploient quelque 100 millions de personnes. Les PME sont des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. L'internationalisation désigne le processus par lequel les entreprises font leur entrée sur les marchés internationaux, principalement grâce aux exportations. Au cours de la période 2014-2020, les financements de l'UE visant spécifiquement l'internationalisation des PME se sont élevés à environ 850 millions d'euros, dont quelque 450 millions d'euros pour le réseau

Entreprise Europe et 30 millions d'euros pour Startup Europe. Ils sont complétés par des mesures de l'UE qui couvrent l'internationalisation des PME parmi bon nombre d'autres domaines (par exemple les Fonds ESI, l'EFSI et Horizon 2020). Le réseau Entreprise Europe et Startup Europe constituent les premiers points de contact pour les PME et jeunes entreprises européennes à la recherche de conseils et de réseaux pour exporter. À la fin de 2020, le réseau Entreprise Europe comprenait plus de 625 organisations partenaires, telles que des agences de développement régional, des chambres de commerce ou des instituts de recherche dans 65 pays. Ces organisations sont regroupées en consortiums régionaux. Entre 2014 et 2020, Startup Europe a assuré la promotion de 22 projets, touchant ainsi plus de 1 000 entreprises. Le rapport spécial 07/2022 «Instruments en faveur de l'internationalisation des PME: il existe de nombreuses actions de soutien, mais elles ne sont pas pleinement cohérentes et coordonnées» est disponible sur le [site internet de la Cour des comptes européenne](#). Ce rapport spécial est le dernier d'une série de publications de la Cour sur le soutien aux PME, dont des rapports spéciaux concernant l'[union des marchés des capitaux](#), l'[instrument PME](#), le [capital-risque](#) et les [mécanismes de garantie pour les PME](#). La Cour publiera prochainement un rapport spécial sur le soutien apporté par l'UE en faveur de [la compétitivité des PME](#).

### Contact presse

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Damijan Fišer: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 551 224
- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeais: [vincent.bourgeais@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeais@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 551 502